



Déchetteries intercommunales de Fillinges et de Saint-Jeoire

Horaires FILLINGES

	HORAIRES D'HIVER du 1 ^{er} novembre au 31 mars	HORAIRES D'ETE du 1 ^{er} avril au 31 octobre
Lundi	13h - 16h30	13h - 18h30
Mardi	13h - 16h30	13h - 18h30
Mercredi	13h - 16h30	13h - 18h30
Jeudi	Fermée	13h - 18h30
Vendredi	13h - 16h30*	13h - 18h30*
Samedi	9h - 12h* / 13h - 16h30*	9h - 12h* / 13h - 18h30*

Horaires SAINT-JEOIRE

	HORAIRES D'HIVER du 1 ^{er} novembre au 31 mars	HORAIRES D'ETE du 1 ^{er} avril au 31 octobre
Lundi	13h - 16h30	13h - 18h30
Mardi	13h - 16h30	13h - 18h30
Mercredi	Fermée	13h - 18h30
Jeudi	13h - 16h30	13h - 18h30
Vendredi	13h - 16h30*	13h - 18h30*
Samedi	9h - 12h* / 13h - 16h30*	9h - 12h* / 13h - 18h30*

* Professionnels : accueil interrompu à partir de 15h le vendredi jusqu'au samedi inclus

Déchetterie fermée les dimanches et jours fériés

**Les usagers doivent se présenter au plus tard 10 minutes
avant la fermeture des déchetteries**

CONDITIONS D'ACCES



Accès aux deux déchetteries réservé aux **particuliers et aux professionnels domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières** (communes de Faucigny, Fillinges, La Tour, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, Saint Jean de Tholome, Saint-Jeoire, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz)

Tous les usagers doivent se munir d'un **justificatif de domicile** (carte grise, facture d'eau, d'électricité...)

Apports limités à **2m3 par jour, par déchetterie et par usager**

Véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes interdits

DECHETS ADMIS

- ✘ bois
- ✘ cartons
- ✘ déchets verts
- ✘ métaux / ferraille
- ✘ déchets incinérables
- ✘ déchets encombrants
- ✘ meubles et literie des particuliers (benne Eco-mobilier disponible à Fillinges)
- ✘ appareils électriques et électroniques, électroménager, écrans... (D3E)
- ✘ gravats / déchets inertes
- ✘ plâtre
- ✘ huiles de cuisine
- ✘ huiles moteur
- ✘ **pneumatiques des particuliers (VL), uniquement du 1er avril au 15 mai et du 1er novembre au 15 décembre**
- ✘ déchets ménagers spéciaux (batteries, peintures, colles, solvants, radiographies, phytosanitaires, piles, lampes et néons...)

DECHETS REFUSES (liste non exhaustive)

- ✘ ordures ménagères
- ✘ déchets putrescibles (sauf déchets verts)
- ✘ médicaments
- ✘ déchets à risque : amiante/fibrociment, extincteurs, bouteilles de gaz, explosifs, déchets d'activité de soin...
- ✘ cadavres d'animaux
- ✘ déchets industriels
- ✘ véhicules hors d'usage ou éléments de carcasse de voiture
- ✘ pneumatiques des professionnels
- ✘ pneumatiques des particuliers hors périodes indiquées ci-dessus

Règlement intérieur des déchetteries consultable sur www.cc4r.fr
Renseignements complémentaires auprès de la 2D4R : 06.81.47.56.09

Ne pas jeter sur la voie publique